

PERPELIA

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901, le Décret du 16 août 1901 et le code des assurances.
49, rue de Miromesnil – 75008 PARIS – N° Siren 478 856 354. N° GERP 478 856 354/GP8.
Tel 01.40.17.65.00

POUVOIR

A retourner à AREAS – 49, rue de Miromesnil, 75008 PARIS – avant le 15 juin 2021 12 heures

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 15 juin 2021

(ou du 22 juin 2021 si le quorum n'était pas atteint lors de la première Assemblée Générale)
Par téléconférence ou TEAMS à 18 h

Statuts – Extraits :

...
« ARTICLE 8 – ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'ASSOCIATION

...
« L'assemblée générale ordinaire est composée par les membres de l'association (cf. supra article 5).
Chaque membre peut se faire représenter par un autre membre étant entendu que chacun ne peut porter que deux voix dont la sienne. »

...
MANDANT

M.....

ou

Mme.....

adhérent (e) de la présente association, donne pouvoir à

MANDATAIRE

M.....

ou

Mme.....

pour me représenter à l'Assemblée Générale de l'association conformément aux dispositions de l'article 8 des statuts de l'association rappelées ci-dessus.

Date

*Signatures et
Mentions manuscrites*

Le mandant
« Bon pour pouvoir »

Le mandataire
« Bon pour acceptation de pouvoir »